

Questions orales

cherchaient évidemment à susciter des craintes injustifiées chez les habitants de la Saskatchewan.

• (1450)

Ces craintes sont injustifiées, et il est regrettable que le député les entretienne lui-même.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, si ces craintes sont vraiment injustifiées, le ministre pourrait peut-être prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et déclarer, à titre de ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, que l'on ne reviendra pas à l'imposition de frais pour services médicaux au pays, que le régime de la surfacturation ne sera pas réinstauré. Peut-il faire ce que l'on attend de lui aujourd'hui, s'il est si convaincu qu'il est contre la privatisation des soins médicaux et prendre cet engagement envers les Canadiens?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député, qui est critique de son parti en matière de santé, devrait connaître les dispositions de la Loi canadienne sur la santé qui sont assez explicites à cet égard.

C'est ce même parti qui a fait campagne dans tout le Canada, aux dernières élections, en tentant de faire peur aux malades, aux personnes âgées et aux pauvres, en leur disant qu'ils allaient perdre la gratuité des soins. C'était faux à l'époque et ce l'est toujours aujourd'hui.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Agriculture, et elle concerne les producteurs de lait de ma région, qui sont en désaccord avec la recommandation de la Commission canadienne du lait de maintenir le prix cible du lait à son niveau actuel. On reproche à la Commission d'avoir changé sa méthodologie pour en arriver à cette conclusion.

Est-ce que le ministre peut rassurer cette Chambre et les producteurs quant à l'uniformité et à la compatibilité des procédures et des méthodes de collecte des données, afin d'en arriver à une décision équitable pour tous?

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour l'intérêt qu'il porte à la question. Effectivement, mon collègue, le ministre de l'Agriculture, et moi-même avons demandé à un groupe de travail de regarder toute la question laitière. Il faut savoir, monsieur le Président, que la politique

laitière à long terme prendra fin l'année prochaine, et on s'assure qu'elle puisse être reconduite et qu'elle puisse être équitable pour les producteurs laitiers partout au Canada. Sur le point précis que mon collègue mentionne, il est bien évident qu'il y a une divergence d'opinion sur la méthode de calcul.

Devant ce fait, mon collègue, le ministre de l'Agriculture, ainsi que moi-même, avons demandé à une agence indépendante, à un comptable indépendant vérificateur, de regarder ces chiffres-là. Ils doivent nous faire un rapport sur cette question au milieu du mois de juin. À ce moment-là, nous prendrons en considération le rapport, et nous verrons ce qu'il en adviendra. Mais je puis assurer mon collègue que nous allons continuer de collaborer très étroitement avec les producteurs agricoles, les producteurs laitiers, pour en tirer le meilleur avantage pour eux, monsieur le Président.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le gouvernement a laissé l'acier américain subventionné plus que doubler sa part du marché canadien en quatre ans, de 4,5 p. 100 à 10 p. 100, tandis que la part canadienne du marché américain oscille depuis toujours autour de 3 p. 100.

Nous savons tous que les États-Unis ont dressé un obstacle au commerce en appliquant des droits compensateurs chaque fois que nos exportations aux États-Unis dépassent le seuil des 3 p. 100.

Comment le ministre peut-il parler honnêtement de libéralisation du commerce de l'acier quand ces pratiques ont toujours cours?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous n'avons rien permis de tout aux aciéries américaines. C'est à elles de faire tout ce qu'elles peuvent pour vendre leur produit dans n'importe quelle partie du monde où le marché est libre, comme chez nous, ou qui est régie par le GATT.

Elles ont entièrement le droit de vendre au Canada, comme nous avons celui de vendre aux États-Unis, et si une entreprise privée canadienne accuse une aciérie américaine d'être avantagée par des subventions qui faussent le marché, elle peut s'adresser au tribunal compétent ici et porter plainte. Elle peut porter une accusation et demander des mesures antidumping tout comme